



L'Épiphanie

**PROJET D'ORDRE DU JOUR  
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 25 MARS 2026**

**16 h 30**

Mesdames, Messieurs,

**AVIS SPÉCIAL** vous est par les présentes donné par la soussignée qu'une séance extraordinaire du conseil municipal est convoquée pour avoir lieu le **25 mars 2026 à 16 h 30**.

L'ordre du jour de la séance extraordinaire comprend les points suivants :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

- 1.1 Confirmation de la convocation de la présente séance extraordinaire
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour de la séance

2. RÈGLEMENTATION

- 2.1 Résolution autorisant l'adoption du Règlement numéro U-005-02 corrections de coquilles, omissions ou erreurs relevées au règlement U-005 relatif au zonage
- 2.2 Résolution autorisant l'adoption du Règlement numéro U-005-03 remplaçant les grilles de spécification du règlement U-005 relatif au zonage

3. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

4. LEVÉE DE LA SÉANCE

Donné à L'Épiphanie (Québec), ce 24 mars 2026

La greffière,

FLAVIE ROBITAILLE